



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/252/Add.2  
17 octobre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA  
QUARANTE-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Additif

A sa 33e séance plénière, le 17 octobre 1989, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/44/250/Add.3), d'ajouter le point suivant à la liste des points à examiner directement en séance plénière :

52. Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, et aux moyens d'élargir le champ de cette coopération et d'en accroître l'efficacité (point 157).

-----